

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 août 2018

L'an deux mil dix-huit et le **vingt-quatre août à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, Maire.

Présents: Mme Christèle FORET, Messieurs Pierre BAILLY-BECHET, Pierre BOULLY, Stéphane CANTE, Hugues DE BROSES, Emile LIEBAUD, Régis LORAS, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX et Dominique VIOT.

Absents excusés :

Evelyne MONFRAY donne pouvoir à Dominique Viot
Arnaud DE CERTAINES donne pouvoir à Régis LORAS
Brice DUCRUUX

Absent :

Monsieur Jean-Pierre BACHELARD

Nombre de conseillers en exercice : **14**

Date de la convocation : 3 août 2018

Présents et représentés : 12

Date d'affichage : 3 août 2018

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Emile LIEBAUD a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 29 juin 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés au Conseil Municipal du 24 août 2018.

Ordre du jour

- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 11/07/2018
- Contrat de prêt garantie SEMCODA « Clos du Cèdre »
- Reprise de voirie et espaces verts lotissement b »Le Clos du Cèdre »

Délibérations :

N°22 : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 11/07/2018

Monsieur le Maire présente le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) Intercommunale en date du 11/07/2018.

Il demande à l'assemblée d'adopter celui-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte, à la majorité des membres présents et représentés, (3 abstentions D. Viot, Emile Liébaud, Stéphane Cante) le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 11/07/2018.**

N°23 : Contrat de prêt garantie SEMCODA « Clos du Cèdre »

Le Conseil Municipal de Garnerans

Vu le rapport de présentation du contrat de prêt présenté par Monsieur le Maire

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Vu le Contrat de Prêt n°76973 en annexe signé entre SEMCODA, ci-après l'Emprunteur et la

Caisse des Dépôts et Consignations ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (1 vote contre Gille Vatoux) :

Article 1 : L'assemblée délibérante de la commune de Garnerans accorde sa garantie à hauteur de **20%** soit pour un montant de **283 480 €**, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de **1 417 400 €** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 76973 constitué de 7 Lignes du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

N°24 Reprise de voirie et espaces verts Lotissement « Le Clos du cèdre »

Le permis d'aménager n° PA 001 167 13 V0002 a été accordé à la société ARVE Lotissement représentée par Monsieur RODRIGUES Frédéric, domiciliée à 6205 Avenue Pierre Marcault – 01400 CHATILLON SUR CHALALRONNE. Le lotissement, dénommé "Clos du Cèdre", comprend 12 lots à usage d'habitation et leurs annexes, dont le lot 10 réservé à 2 logements locatifs, il est situé Chemin du Pellerat et est constitué des parcelles B81-82-83-84-86-1434 et 1435 pour une superficie totale de 9 716 m².

La Société ARVE Lotissement sollicite la reprise des voiries, des réseaux secs, des réseaux humides, des espaces verts et des espaces communs.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter la reprise de voirie et espaces verts dans le domaine public communal des parties communes du lotissement, avec transfert de propriété des voiries, des réseaux secs, des réseaux humides, des espaces verts et des espaces communs, à titre gracieux, et après achèvement complet des travaux, et d'autoriser Mr le Maire à signer tous documents nécessaires, notamment l'acte de rétrocession.

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (1 abstention de Roger Ribollet) :

- **d'approuver le transfert de propriété des voiries, des réseaux secs, des réseaux humides, des espaces verts et des espaces communs du lotissement "Le Clos du Cèdre", après achèvement de toutes les constructions et à titre gracieux, au profit de la commune de GARNERANS et sous réserve d'un état des lieux validant leur bon état,**
- **le classement dans le domaine public communal des voiries, des réseaux secs, des réseaux humides, des espaces verts et des espaces communs du lotissement "Le Clos du Cèdre",**

d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires aux procédures de rétrocession et de classement dans le domaine public communal, notamment l'acte de rétrocession à établir par Maître Romain PIROLLET, notaire associé

Rapport des commissions

Action sociale et culturelle et services à la population

La visite des anciens isolés pendant la canicule a été faite.

Le Groupement d'Achat de Fioul ne sera plus assuré par la commune en direct mais sera géré par l'association le GAG. Cela ne changera rien en terme de service pour les usagers et cela évitera des discussions juridiques avec la Fédération Française des Combustibles, Carburants et Chauffage.

Urbanisme et environnement, bâtiments communaux

La fin des travaux d'aménagements se feront à partir du 27 août

Les travaux de voirie complémentaires demandés par la commune ont bien été réalisés.

Le plancher de la salle de maternelles a été poncé.

Les jeux et la table dans la cour d'école sont installés.

Des incivilités ont été constatées parking du stade avec notamment 2 poteaux descellés devant la salle de réunion.

Finances

RAS

Communication fêtes et cérémonies

Les réunions de quartiers ont été programmées sur octobre.

Questions / informations diverses

Aucune.

La séance est levée à 22 h 35.

Prochain Conseil le vendredi 28 septembre 2018 à 20h30

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Dominique VIOT.